

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 - N° 2024/100**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 05 novembre 2024

Date affichage : 13 novembre 2024

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15 dont 3 pouvoirs Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Sophie BRODUT, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Excusés : BERNARD Marie (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF), CHARRON Olivier (donne pouvoir à Lionel NORMANDIN), BUREAU Gaëtan (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), LIONARD Marc, RAMBEAU-LEGER Claire et NEREAU Claude

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Annie CHARRASSIER

OBJET : Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes - Validation du plan de financement détaillé et de la demande de subvention au titre au titre du Fonds Vert (restauration des villes)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 15 décembre 2022, le projet des travaux d'aménagement de la place de la Mairie a été validé. Ce projet a pour objectif de dynamiser le centre-bourg et de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure et, ce dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD).

De plus, cette réflexion d'aménagement fait suite aux différentes remarques des Montguyonnais sur la vétusté de ce lieu emblématique de la commune mais également sur certains dangers comme la vitesse des véhicules, les difficultés d'accès PMR, les difficultés de stationnement pour se rendre dans les commerces et pour finir le danger de ses arbres (étude sanitaire montrant la nécessité de l'abattage des arbres malades).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des ateliers participatifs durant l'année 2022 ont été organisés avec les commerçants ambulants, l'AMIE, les différentes associations de la commune, les commerçants du centre-bourg, les administrés, l'association des anciens combattants, l'architecte des bâtiments de France et le Conseil départemental de la Charente-Maritime afin d'obtenir des remarques et des propositions concernant l'aménagement de la place de la Mairie. Ces ateliers ont permis de concevoir un projet permettant de répondre aux attentes diverses et variées. Les enjeux d'aménagement souhaités par la municipalité consistaient à prendre en compte la renaturation de l'espace public par la des-imperméabilisation des sols et la végétalisation de différentes zones.

Monsieur le Maire rappelle également lors de la séance aux membres du Conseil municipal que par convention en date du 15 octobre 2020, la commune de Montguyon a confié les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, pour l'aménagement de la place de la Mairie.

Le maître d'œuvre a intégré la demande en envisageant les travaux suivants :

- Mise en place de dalles engazonnées posées sur un mélange terre-pierre (se substituant à l'enrobé en place),
- Mise en place de pavés avec joint sable sur sous-couche en matériaux GNT pour permettre l'infiltration,
- Mise en place d'un drain permettant de conduire le trop plein en partie basse de chaussée,
- Mise en place de végétal permettant de réduire l'îlot de chaleur urbain.

Monsieur le Maire précise que le devis du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime a été modifié et le montant revu à la baisse. A cet effet, le plan de financement a été également modifié. Monsieur le Maire fait lecture aux membres présents du nouveau devis et du plan de financement modifié.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat au titre du fonds vert 2024 à hauteur de 14,48,92% sur la somme HT de 167 076,00 euros, soit une subvention d'un montant de 24 192,60 euros,

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL 2024) a été refusée.

Monsieur le Maire présente le plan de financement détaillé de ce projet, à savoir :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Cheminement doux	
Travaux de voirie, réseaux divers, mobilier urbain et escalier	103 351,53 €
Travaux de désimperméabilisation	100 170,89 €
Renaturation	35 928,86 €
Stationnement et parking	
Travaux de voirie et réseaux divers	22 485,97 €
Désimperméabilisation	37 591,69 €
Chaussée et trottoirs	
Travaux de voirie, réseaux divers, réseau chaleur et mobilier urbain	188 631,30 €
Renaturation	2 879,91 €
Végétalisation	
Sous total travaux	491 040,15 €
Maîtrise d'œuvre et autres frais	48 779,36 €
Coût HT	539 819,51 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)*	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Acquis	431 109,82 €	133 316,90 €	30,92 %
DSIL (REFUSEE)		25 000,00 €	0,00 €	9,24 %
Fonds vert	Acquis	167 076,00 €	24 192,60 €	14,48 %
CD17 Revitalisation des petites communes" Cheminements doux	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 Revitalisation des petites communes" Désimperméabilisation	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 Amendes de police programme 2023	Acquis	60 000,00 €	30 000,00 €	50,00 %
CD17 Amendes de police programme 2024	Acquis	50 000,00 €	25 000,00 €	50,00 %
Autres AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	Acquis	167 076,00 €	66 830,40 €	40,00 %
Sous-total			349 339,90 €	64,71%
Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant)			190 479,61 €	35,29 %

AR Prefecture

017-211702410-20241113-D202411100-DE
Reçu le 13/11/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, par 14 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre et 1 abstention :

- **DE VALIDER** le nouveau devis du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime d'un montant HT total de 539 819,51 euros (travaux montant HT de 491 040,15 euros + Maîtrise d'œuvre et autres frais montant HT de 48 779,36 euros),
- **DE VALIDER** le nouveau plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Etat au titre du fonds vert à hauteur de 14,48% du montant HT de 167 076,00€, soit une subvention possible de 24 192,60€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

